



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors SAISON 2025/2026

PROCÈS-VERBAL N°54

Réunion du vendredi 17 avril 2026

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

Matches non joués/reportés/arrêtés du 18/19 avril 2026

Les rencontres non jouées/reportées/arrêtées le week-end des 18/19 avril 2026 seront programmées automatiquement le week-end des 25/26 avril 2026 si le calendrier des équipes le permet.

SENIORS – CHAMPIONNAT

53393505 PUTEAUX CSM 1 / SARTROUVILLE ES 1 du 14/12/2026 (R2/D).

La Commission fait application de la décision de la Commission Supérieure d'Appel de la FFF du 26/03/2026 ayant ramené la sanction de l'E.S. SARTROUVILLE à un retrait de 3 points dont 1 point avec sursis, au classement 2025/2026 de son équipe Seniors 1.

53393435 TRAPPES ES 1 / FC 93 BOBIGNY 2 du 19/04/2026 (R2/C).

Réception du courriel de TRAPPES ES accompagné de l'arrêté Municipal de fermeture du terrain. Ce match est reporté au dimanche 26/04/2026.

U16 – CHAMPIONNAT**53397132 ARGENTEUIL RC 1 / MELUN FC 1 du 19/04/2026 (R1).**

La Commission,

Pris connaissance de la demande d'ARGENTEUIL RC pour reporter le match (motif : 2 joueurs sélectionnés en équipe Nationale U16 de République Démocratique du Congo),

Considérant les dispositions de l'article 24.2 du RSG de la LPIFF :

« 24.2 - Un club peut demander le report d'un match officiel lorsque DEUX de ses joueurs ou joueuses au minimum sont retenus, soit par la Fédération Française de Football, soit par la Ligue de Paris Ile de France, soit par le District, pour faire partie d'équipes nationales, régionales ou départementales et si la demande est reçue au Département des Activités Sportives au plus tard le Vendredi 12 HEURES pour une rencontre programmée le week-end (ou au plus tard à 12 HEURES, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine.

Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au Vendredi 12 HEURES).

Le report de match n'est accordé que dans la catégorie d'équipe où les joueurs sont sélectionnés.

Il faut que les joueurs ou joueuses aient disputé les deux dernières rencontres avec l'équipe sollicitant le report du match. »,

Considérant que les dispositions de l'article ci-dessus ne sont pas remplies,

Par ces motifs,

Ne peut pas répondre favorablement à la demande de report et maintient ce match.

53397925 – RACING CLUB FRANCE 2 / SEIZIEME ES 1 du 19/04/2026 (R3/D)

Réception d'un arrêté préfectoral.

La Commission reporte ce match le dimanche 26/04/2026.

U14 – CHAMPIONNAT**Régional 2****Poule B****53401674 BAGNEUX COM 1 / ACBB 1 du 11/04/2026.**

La Commission,

Pris connaissance du courriel de BAGNEUX COM indiquant une erreur de saisie sur la FMI et que les joueurs n°12 SCHNEIDER Camil Adam et n°13 DIALLO Mouhamadou n'ont pas participé à cette rencontre contrairement aux informations figurant sur la FMI,

Considérant que le rapport du délégué officiel ne mentionne pas les changements effectués ce jour-là,

Par ces motifs,

Demande à l'arbitre officiel et au délégué officiel un rapport précisant les joueurs ayant participé à cette rencontre pour les 2 équipes.

ANCIENS – CHAMPIONNAT**53398584 MENU COURT AS / CHAMBOURCY ASM du 19/04/2026 (R2/A).**

Réception du courriel de MENU COURT AS accompagné de l'arrêté Municipal de fermeture du terrain.

Ce match est reporté au dimanche 26/04/2026.